

### **Inventer l'avenir à gauche : nos valeurs au service des jeunes**

Au moment où se tiendra les 1ères Rencontres nationales d'*Inventer à Gauche*, plus de 2 millions d'étudiants feront leur rentrée universitaire. Ils se retrouveront confrontés aux mêmes difficultés que leurs syndicats pointent chaque année : augmentation des frais obligatoires de scolarité sans revalorisation suffisante des aides, difficultés croissantes à trouver un logement, prix du marché locatif prohibitif, etc. Ainsi, 25 % des étudiants n'auraient pas 100 euros pour se nourrir et environ 100 000 d'entre eux vivraient sous le seuil de pauvreté.

D'autres, en fin de cursus ou sans formation qualifiante, voire déscolarisés très tôt, entreront sur le marché de l'emploi. En période de crise, plus que jamais, leur insertion se fera notamment par le biais de contrats précaires qui, parfois seulement, serviront de tremplin vers un véritable emploi et vers un contrat à durée indéterminée permettant un lancement pérenne dans la vie adulte. Dans tous les cas, les jeunes restent la variable d'ajustement de l'entreprise ; il est moins cher de se séparer d'un jeune salarié.

Enfin, ceux qui n'y parviendront pas connaîtront des difficultés dont on parle trop peu. C'est pourtant à la Gauche qu'il appartient de se saisir de leur sort afin de le changer et de l'améliorer.

Cette variété de situations économiques traduit finalement la grande diversité de ce que l'on appelle « la jeunesse ». De fait, si Bourdieu, en 1978 déjà, affirmait qu'elle n'était « qu'un mot », on entend en permanence parler de la jeunesse. Comme s'il n'y en avait qu'une, uniforme dans son identité, unie dans ses aspirations.

Si ce n'est pas le cas, il est néanmoins possible de saisir des traits communs à l'ensemble des jeunes et, en particulier, à ceux des nouvelles générations. En effet, l'incertitude quant à l'avenir, comme amplifiée par notre société, pousse les jeunes à se raccrocher à l'utopie, au dessin d'un monde meilleur, comme pour mieux survivre au temps présent. Le développement des nouvelles technologies, des mondes et jeux virtuels, qui touchent les individus de plus en plus jeunes, le vérifie

en partie. Cette notion qui tend à fonder nombre de vies de jeunes citoyens s'accompagne de la création d'un système de valeurs particulièrement exigeant, spécialement vis-à-vis des générations précédentes dont ils ont reçu des préceptes ou des enseignements qu'ils sont aujourd'hui, et de plus en plus, à même de remettre en cause de façon critique, grâce aux outils dont ils disposent : leurs aînés n'en disposaient pas. La technologie, la démocratisation de l'enseignement – en général – fait des jeunes des individus autonomes, non plus capricieux mais plus conscients et, donc, objectivement exigeants.

Dès lors, si nous voulons toucher les jeunes, ces bouleversements nous obligent, en tant que responsables politiques, à poser clairement nos valeurs ainsi que la manière dont nous les appliquons, en cohérence. On observe, en effet, que les jeunes peuvent se mobiliser, plus ponctuellement, sur des sujets qui leur parlent parce qu'ils interrogent leur valeurs – par exemple, la conquête et la protection de droits et de libertés (lutte contre le projet de loi dit HADOPI), l'égalité de traitement (mobilisations contre le fameux contrat première embauche), la solidarité (nombreux projets d'aide humanitaire) et la fraternité (sensibilité accrue aux comportements racistes) – au-delà de leur seul avenir personnel et matériel. A cet égard, les jeunes représentent certainement une avant-garde, un échantillon représentatif de la population entière. Ainsi, la campagne présidentielle de Barack Obama, que l'on cite souvent en exemple, a montré que l'on gagne sur le terrain des valeurs, si l'on sait les porter clairement. On ne peut se contenter de ces références enthousiasmantes. Il convient donc de travailler sur nos valeurs, et sur leur déclinaison pratique et quotidienne, pour fonder un véritable projet. Cette contribution aura donc pour but de commencer ce travail, en lançant quelques pistes de réflexion. Les questions qui concernent les jeunes étant aussi diverses que nombreuses.

Le cadre dans lequel nous évoluons est celui de la République. Dès lors, c'est à l'aune de ses valeurs fondatrices que nous devons nous retrouver pour savoir quelle traduction nous en faisons. Aussi la devise « Liberté, égalité, fraternité » doit-elle nous servir de fondement. Elle est le dénominateur commun à tous les citoyens, celui dans lequel nous nous reconnaissons, un socle solide, voire intangible, le repère. Et c'est d'autant plus que cette devise renvoie à nos valeurs

de Socialistes et de femmes et d'hommes de Gauche que nous devons nous les rapprocher, pleinement.

\*\*\*

## **1. Liberté : permettre l'émancipation et la responsabilisation des jeunes**

### 1.1. Faire des jeunes des citoyens à part entière

Notre droit laisse persister une incohérence dont on ne peut se satisfaire puisqu'elle concerne les droits et devoirs de tout citoyen. En effet, si l'âge de la majorité civique a été ramené à 18 ans, certains seuils subsistent : alors qu'un jeune de 18 ans est considéré comme « assez mûr » pour exercer le droit de vote, il serait incapable de se présenter lui-même à une élection (il doit avoir atteint l'âge de 21 ans pour les élections cantonales et régionales, 23 ans pour les élections présidentielles, législatives et européennes, et 35 ans pour les élections sénatoriales).

Cette distinction institue une catégorie de sous-citoyens. S'il s'agit de garantir la compétence des élus, il faut dire que seuls les électeurs sont eux-mêmes et directement à même d'en juger. Rappelons, tout de même, le fameux adage qui veut qu'aux âmes bien nées, la valeur n'attende pas le nombre des années. Le rappel, d'une apparence lourde, s'impose. Potentiellement, tout électeur doit être élu ; les circonstances et la personnalité des intéressés doivent seules déterminer la suite.

**L'âge d'éligibilité doit donc se confondre avec celui de la majorité, pour tous les scrutins.**

**Cet âge de majorité civile ne doit pas être un tabou. Il faut examiner avec attention l'éventualité de ramener la majorité à 15 voire 16 ans.** Là encore, une certaine incohérence subsiste. Alors qu'un jeune est considéré comme assez mûr par notre Droit pour avoir des rapports sexuels et ainsi engager sa vie entière d'homme ou de femme dès l'âge de 15 ans, il ne serait pas à même de faire des choix de citoyen, en particulier ceux qui conditionneront son propre avenir à court

ou moyen terme. Or, l'émergence de véritables syndicats lycéens et les formidables mobilisations que l'on a pu constater depuis de nombreuses années changent la donne. Les jeunes, du lycée à l'université, ont gagné le droit de se projeter dans l'espace public comme autre chose que des enfants. Alors que les seuls moyens d'expression des lycéens sont, aujourd'hui, la « grève » et la marche, alors qu'ils n'ont d'autre choix pour se faire entendre que de mettre à mal leur formation, leur malaise s'exprimerait par le vote, ils seraient eux-mêmes maîtres de leur sort. Il faut ajouter qu'en les responsabilisant de la sorte, ils n'en seront que plus apaisés. Enfin, l'on renforcerait, en ramenant l'âge de la majorité à 16 ans, l'idée qui nous est chère et selon laquelle le progrès d'une société se fait par le dialogue social et que l'expression démocratique par les urnes doit en être le principe.

Pour nous, Européens réformistes et inventifs, la question de la citoyenneté doit évidemment être envisagée à l'échelle du continent, à tout le moins. Le succès des programmes d'échanges européens – parmi lesquels le fameux ERASMUS, souvent utilisé comme exemple voire comme alibi –, s'il est encourageant, ne dispense pas d'aller plus loin.

Conjuguée au mode de la formation, la citoyenneté européenne pourrait être développée encore. Il nous faut, mais c'est aussi un enjeu de l'égalité des chances, **généraliser le semestre ou l'année d'études à l'étranger dans les cursus universitaires**. C'est, en effet, une pratique très répandue dans les grandes écoles. Dans les établissements publics, les contingents réduits et les difficultés réelles ou imaginaires tenant au coût d'un tel séjour, de même que la sélection qui va de pair avec le manque de places offertes à l'étranger, dissuadent nombre d'étudiants qui pourraient pourtant prétendre à des bourses suffisantes. Cette réflexion doit donc s'opérer au niveau de l'Union européenne, la réciprocité étant courante dans l'attribution des places. Ceci étant, des inégalités existent entre les universités, selon leur taille et leurs moyens, et ces bourses ne touchent pas assez d'étudiants. Celles-ci sont par ailleurs diverses, provenant de collectivités ou de structures différentes, certaines cumulables, d'autres pas. La **recherche d'un système d'aides plus homogène, plus lisible et plus facile d'accès** sera donc de mise. Surtout, ces bourses devront être versées chaque mois, dès le premier mois du séjour et s'accompagner d'une aide au départ, versée à l'avance pour

permettre aux jeunes de faire face aux coûts occasionnés par un long séjour à l'étranger.

**Ces dispositifs doivent être étendus à tous les jeunes, comme les apprentis, de même qu'à tous les « adultes en reprise d'études ».** Les qualifications, l'expérience et la connaissance irremplaçable, de soi et de l'autre, qu'ils apportent sont une chance à offrir au plus grand nombre. Dans une société globale, l'ouverture au monde s'impose pour des raisons d'ordre économique et culturel évidentes. Dans ce cadre nouveau, notre pays non seulement, mais encore notre continent, doivent se donner les moyens de leurs ambitions.

## 1.2. Permettre aux jeunes de réaliser leurs propres choix

A l'infantilisation et à la stigmatisation, il faut préférer la responsabilisation des jeunes par eux-mêmes et par leurs pairs. Tout en faisant preuve de lucidité.

Ces deux impératifs trouvent un écho particulier s'agissant de la question des drogues dites douces. Marronnier des campagnes présidentielles, spécialement grâce ou à cause de certains partis écologistes, la question de leur dépénalisation n'a pas été tranchée. Elle doit pourtant l'être. En effet, les enquêtes montrent régulièrement que, malgré la prohibition, les jeunes consomment toujours plus de ces produits. Les politiques de prévention semblent n'avoir que peu d'effets, quand elles existent. Et pour cause, dans une société où la peur et le stress, entretenus par le mouvement de la société mais encore par le pouvoir - qui pèsent sur tous, mais spécialement sur les jeunes - provoque une pression démesurée, ces substances sont devenues l'indispensable accessoire de nombreuses fêtes, qui plus est symbole de transgression. Leur usage est par ailleurs largement répandu et l'interdiction ne peut en être respectée ; des bataillons entiers de forces de l'ordre seraient nécessaires à cette seule fin. Dans un monde global, une telle interdiction n'a que peu de sens. Enfin, le *statu quo*, s'il est politiquement commode, sème les germes d'une culture de l'illégalité dès les plus jeunes âges, dangereuse pour toute la société.

On ne peut plus se dédouaner ni se satisfaire d'une interdiction bien commode, en ce qu'elle évite d'ouvrir le débat, mais inefficace.

Dès lors, il faut en finir avec l'hypocrisie de nos politiques. **La légalisation de ces substances doit donc être décidée.** Leur distribution devra toutefois être assurée par les débitants de tabac, selon les mêmes modalités – notamment de taxation – que le tabac, sous le contrôle de l'État et au bénéfice notable de la Sécurité sociale, afin de permettre que cette mesure s'inscrive dans une perspective plus globale de santé publique (qualité des substances contrôlée, recettes potentiellement affectées aux campagnes de prévention et aux services sociaux d'aide aux toxicomanes, lutte contre le trafic de drogues dures, recherche médicale, etc.). C'est le besoin qu'il convient de tarir, c'est-à-dire la culture de la performance et de la concurrence effrénée entre individus, de même que la perte de confiance en l'avenir.

Toute liberté individuelle est nécessairement bornée. Elle doit l'être d'une manière intelligente s'agissant des jeunes, pour lesquels cette valeur nouvellement découverte revêt un caractère sacré. Pour ce faire, la police ne doit plus susciter la méfiance. Elle sera d'autant plus respectée et réhabilitée dans ses rôles de maintien de l'ordre qu'elle aura développé ses liens avec les jeunes en dehors même des moments de tension. En cela, la création d'une police de proximité par le Gouvernement Jospin était une mesure progressive que nous devons porter à nouveau. Elle permettait de lutter contre la petite et moyenne délinquance. La Droite, qui l'a supprimée puis tenté de la rétablir sous un autre nom, ne dispose pas de suffisamment de crédit pour mener à bien une politique compréhensible et efficace, malgré - ou à cause - de sa « culture (simpliste) du résultat » en matière de sécurité.

Cette police de proximité restaurée pourrait responsabiliser les jeunes et améliorer le cadre de vie des quartiers en coordonnant la **rédaction d'une charte de quartier, prévoyant la résolution des litiges pouvant survenir dans un quartier donné**, au cas par cas. Cette charte, véritable règlement de collectivité, permettrait aux jeunes, qui n'ont eu l'occasion de voir le Droit qu'à travers son glaive, de mieux comprendre sa justification, son élaboration et, donc, de davantage le respecter.

Mais permettre aux jeunes de faire leurs propres choix, leur donner la liberté,

c'est aussi assurer l'effectivité de la liberté d'aller et venir. Si le Droit français – et plus encore les traités communautaires – consacrent cette liberté, des obstacles, spécialement d'ordre pécuniaire, subsistent qui sont tellement inscrits dans nos habitudes qu'on ne sait plus les dénoncer.

Ainsi en va-t-il du coût du permis de conduire. Il ne s'agit pas de remettre en cause la formation en elle-même, justifiée par des motifs d'ordre public. Mais nous parlons d'une liberté publique ; l'État doit garantir son effectivité, elle ne saurait se monnayer. Or, le caractère indispensable du permis de conduire dans les territoires ruraux est aujourd'hui évident. Nul ne peut aller et venir librement s'il réside dans un territoire non desservi par les transports en commun. Il appartient donc à l'État de **consacrer l'apprentissage de la conduite comme une formation, véritable mission de service public, et d'en garantir l'accès universel par la gratuité pour l'usager ou l'intégration aux programmes scolaires.**

Même si l'affectation est difficile en tant que telle, les amendes pour contravention au code de la route suffiraient amplement à couvrir les coûts occasionnés par la création de ce nouveau service public original. En tout état de cause, on peut réfléchir au caractère transitoire de cette mesure.

Notre objectif, dans la réalisation d'un modèle social-écologique devra être celui, à terme, du renversement des places respectives du transport individuel et du transport collectif, qui, pour ce faire, devra couvrir, sous une forme (réseaux de bus, trams ou trains) ou sous une autre (covoiturage, voitures publiques ou collectives), l'ensemble du territoire.

Il s'agit enfin de garantir l'égalité des chances entre ceux qui peuvent être aidés par leurs parents et ceux qui ne le peuvent pas – en vue, notamment, de faciliter l'autonomie et l'insertion dans l'emploi – alors même que leurs besoins et obligations sont identiques ou équivalents.

## 2. Egalité : garantir l'égalité des chances entre jeunes et l'égalité de traitement entre les générations

2.1. Donner à tous les mêmes moyens d'éducation en corrigeant les inégalités sociales

Pour commencer, nous avons le devoir de créer un grand service public de l'éducation, de la formation initiale et de la formation continue.

Alors que la Droite propose de dévaloriser des pans entiers de l'Education nationale pour mieux les démanteler et, ainsi, les livrer au secteur privé, nous avons l'ardente obligation de la sauvegarder. L'égalité des chances suppose le contrôle de l'État sur l'ensemble de la formation des générations futures. Il ne s'agit ni d'empêcher l'individualisation des parcours en fonction des goûts et aspirations de chacun en uniformisant les formations et leurs niveaux. Mais le socle de savoirs essentiels à tout citoyen ne saurait servir de prétexte à l'enrichissement d'entreprises de soutien scolaire, parfois peu regardantes sur le niveau des formateurs qui dispenseront des cours, et selon des méthodes peu soumises aux enseignants de l'Education nationale qui assurent le contrôle des connaissances.

Il faut donc **faire du soutien scolaire et universitaire un véritable service public, délivré directement par les établissements publics, qui pourraient toutefois déléguer cette mission** au moyen de contrats conclus avec les entreprises existantes, afin de permettre leur pérennité tout en encadrant sérieusement la qualité de leurs prestations et la cohérence avec l'enseignement de base par ceux qui les dispensent.

L'orientation doit rester une partie intégrante des missions de l'Education nationale. Ayant, entre autres missions de préparer l'insertion dans la vie active, elle doit toutefois s'effectuer en lien étroit avec les professionnels - du secteur privé comme public -, sans que leur avis impose les choix des jeunes. Il doit s'agir d'offrir une information des jeunes sur la réalité du marché local et national de l'emploi, selon le degré de mobilité qu'ils sont prêts à accepter. Dans cette perspective et pour davantage de lisibilité, le rapprochement, voire l'unification des acteurs

nationaux de l'orientation et l'organisation à l'échelle régionale de la nouvelle structure paraît souhaitable. Elle pourrait se traduire par la création de **guichets uniques de l'orientation**, à destination de tous les apprenants, du collège à l'université. Cependant, la constitution d'une structure de type agence, est à proscrire en ce qu'elle s'oppose à la cohérence d'un grand service public et laisse planer le doute sur son caractère même de service public à terme. Les personnes publiques ne sauraient y être simplement associée au même titre que les partenaires sociaux ; elles doivent l'organiser. L'orientation, mission transversale et par nature liée au travail quotidien des enseignants, qui connaissent leurs élèves et étudiants, doit être rapprochée des professeurs et des établissements publics d'enseignement.

Ensuite, les inégalités sociales se réduiront par des politiques volontaristes en matière d'accès à la culture, dans sa diversité. On pourra, pour ce faire, généraliser des outils tels que la carte M'RA, qui permet aux jeunes Rhône-alpins d'accéder plus facilement à la culture et au sport.

L'accès à l'outil informatique est indispensable pour tous. Dès lors, il faut pousser plus loin la logique qui a présidé à l'invention de cartables électroniques en les complétant par un volet physique. En effet, la baisse des prix dans le secteur informatique rend plus possible l'offre d'un mini-ordinateur à chaque étudiant.

## 2.2. Reconnaître la formation des jeunes adultes comme une véritable activité

Présente de façon récurrente dans les projets socialistes, l'allocation d'autonomie peut être revue. En effet, elle relève d'une logique incomplète et sur laquelle il convient d'innover. Alors que la formation, dans son sens large, nécessite un investissement, des efforts et un temps souvent équivalents à ce que réclame un véritable travail, elle n'est pas considérée comme une activité. Alors même qu'elle est nécessaire et présentée comme telle depuis le plus jeune âge. Cet état d'esprit, que l'on retrouve jusque dans les statistiques, laisse prospérer l'idée que les étudiants (notamment), n'étant pas considérés comme « actifs », font preuve, par

principe, de passivité. Il s'agit d'un manque de considération auquel il faut répondre. Les jeunes ne demandent pas la charité. L'idée d'allocation d'autonomie est intéressante, mais il conviendra d'aller plus loin, en parlant de véritable activité, et de la traiter comme telle.

**Un Revenu d'Activité Périphérique (RAP)** doit être créé. D'un montant unique, il regrouperait non seulement l'allocation pour les étudiants que nous appelons de nos vœux depuis longtemps et d'autres minima sociaux (tel le « minimum retraite ») afin de n'en avoir qu'un seul. D'un montant forfaitaire, il pourrait être complété, à la carte, dans le cas où le bénéficiaire choisirait d'occuper un **emploi à temps partiel, nécessairement en lien avec sa formation**, ou d'assumer une mission de solidarité intergénérationnelle, pour un nombre d'heures maximum à définir en fonction de la situation personnelle. Soutien scolaire, hébergement d'un étudiant, garde d'enfants, etc. : autant de tâches réalisables par les « jeunes », comme par les « vieux », permettant de croiser les expériences tout en développant la solidarité intergénérationnelle, en toute liberté.

Les retraités plus aisés pourraient bénéficier de ce dispositif en obtenant une réduction d'impôts. On permettrait alors aux retraités des classes à la fois modestes, moyennes et aisées de **transmettre des savoirs** indispensables.

Concernant les étudiants, précisément, **le RAP devra être versé à tous, sans conditions de ressources**. Pourquoi ? Si l'objectif en est l'autonomie des jeunes, ce sont bien les jeunes qui doivent être considérés en tant que tels, comme des citoyens à part entière. Or, alors même que l'émancipation de l'individu figure au cœur de notre socle de valeurs, nous tolérons que l'on prenne en compte les revenus des parents pour déterminer l'attribution et le montant de la bourse des jeunes (ou de l'allocation, dans les projets que nous avons défendus), qui sont, ainsi et de plus, tributaires de la situation de leurs parents, indépendante de leur volonté. Ensuite – et c'est tout particulièrement valable pour les enfants de classes moyennes – lorsqu'un étudiant ne perçoit pas la bourse d'échelon maximal lui permettant d'être autonome, ses parents ne lui versent pas systématiquement la différence qu'il ne perçoit pas pour des raisons qui tiennent pourtant à la situation

des parents. Il est ainsi et paradoxalement défavorisé par rapport au jeune d'origine très modeste.

Comme il n'est pas possible de prendre en considération les revenus des étudiants qui, par définition, étudient et ne doivent pas être salariés - sauf à hypothéquer sérieusement leurs chances de réussite -, la seule solution cohérente est le versement du RAP **à la seule condition que le jeune suive des études ou une formation et/ou effectue des démarches permettant son insertion** s'il a choisi de sortir ou de ne pas entrer dans le cursus universitaire.

En effet, si la condition des ressources paraît *a priori* plus équitable et conforme à nos valeurs, les faits montrent que ce système est insatisfaisant. L'apparente injustice de ce dispositif serait compensée lors d'une indispensable refonte du système fiscal, et en particulier de l'impôt sur le revenu, outil à privilégier si l'on veut respecter le principe d'une égale contribution de chacun à proportion de ses moyens. La hausse inévitable destinée à financer ce dispositif sera d'autant plus acceptable pour les classes les plus aisées qu'elles auront, au final, moins à déboursier pour les études de leurs enfants, le coût étant également supporté par les ménages les plus aisés.

### 2.3. L'accès des jeunes à l'emploi, défi majeur pour la Gauche

Cette question illustre la démarche nouvelle que nous devons avoir. La question de l'emploi des jeunes devra être traitée de façon globale. On pourrait parler d'un Grenelle de l'emploi, même si l'expression est galvaudée.

Il faut dire, en effet, que le rejet du contrat première embauche prenait sa source dans le sentiment que les jeunes devraient en permanence être traités différemment. Or, ils ne demandent pas de traitement de faveur - ou de défaveur, s'agissant du même exemple -, mais un traitement égal vis-à-vis des autres générations. Dans ce cadre, il nous faudra remettre à plat la multitude de contrats existants, dont certains sont spécifiques aux jeunes. Comme on ne peut être un sous-citoyen à cause de son âge, on ne peut être un sous-travailleur.

En tout état de cause, il est urgent de réglementer encore les stages, qui

doivent être interdits lorsqu'ils sont hors-cursus. Sa rémunération doit être portée, au minimum, à la moitié du salaire minimum.

### **3. Fraternité : concrétiser le « vivre ensemble » grâce aux solidarités générationnelles**

Pour nous, à Gauche, la déclinaison la plus saillante de cette valeur est la solidarité.

#### 3.1. La solidarité intergénérationnelle

La fraternité renvoie au lien qui unit les frères ou les membres d'une même famille. Il serait donc logique de nous situer dans ce cadre. Pourtant, les mutations que subit le modèle classique de la famille et l'avènement d'une société de la mobilité doivent nous amener à ne pas compter sur les seuls liens familiaux. Et c'est justement le développement d'un monde où l'aide et l'assistance seront véritablement socialisées qui nous rapprochera de ce « but de civilisation »<sup>1</sup>.

Il nous faut ainsi développer les liens entre les jeunes et les générations précédentes, notamment entre les jeunes et les retraités. Ce n'est que lorsque ces deux groupes se comprennent que tout devient possible, non pas en opposant les uns aux autres. Leur épanouissement est à ce prix. La mixité sociale doit donc être, aussi, une mixité des âges.

Ainsi, il nous faudra remettre les universités au cœur de la ville ou remettre de la ville sur les campus. La ghettoïsation des jeunes est à éviter. Avec le même objectif, nous proposons de développer la solidarité intergénérationnelle en soutenant l'accueil d'étudiants par les personnes âgées, que la solitude rend parfois vulnérables, alors qu'elles ont encore une vision à apporter et des savoirs à transmettre. Un ancien juge peut ainsi faire partager son expérience à un étudiant en droit.

---

<sup>1</sup> Expression empruntée à Jacques Attali, *Fraternités*, Fayard, 1999.

C'est pourquoi on peut réfléchir à un **contrat générationnel**, permettant d'une part aux étudiants de donner des cours de soutien scolaire en échange d'une allocation d'autonomie universelle et, d'autre part, aux retraités de bénéficier d'une réduction d'impôts en échange de l'hébergement d'un jeune<sup>2</sup>. Ce dispositif compléterait le revenu d'activité périphérique.

### 3.2. L'engagement des jeunes : une réalité insatisfaisante, une nécessité

La réflexion concernant les jeunes doit être menée non seulement par génération (spécialement en ce qui concerne l'aide sociale et la satisfaction de besoins essentiels, tels que le logement et l'emploi) mais encore groupe par groupe, tribu par tribu, selon l'expression mise en avant depuis une dizaine d'années tout spécialement et qui reste pertinente. Aujourd'hui, les jeunes se regroupent en fonction de leurs passions et des habitudes qui en naissent, dans des lieux ou des non-lieux différents qui rendent, paradoxalement, plus difficile la réflexion sur les politiques de la « jeunesse ».

C'est en ne s'adressant pas aux jeunes en tant que jeunes que l'on peut les toucher au mieux. **La jeunesse n'aime pas être réduite à son âge**. Or, nous vivons dans un système qui se rassure et qui prétend résoudre les problèmes de ces publics en encourageant les compartiments, les associations et centres « jeunes », comme autant de consécration involontaires d'une certaine catégorisation croissante de notre société et de l'exclusion des jeunes. S'il n'est pas question de remettre en cause le travail réalisé par ces entités, il faut, en effet, reconnaître qu'elles touchent certains jeunes, c'est à dire ceux issus des classes populaires et les précaires.

C'est aussi le cas des syndicats d'étudiants, qui attirent essentiellement les plus radicaux, voire les plus outranciers, laissant mécaniquement à leur porte les jeunes plus nuancés dans leur réflexion. Pourtant, ces derniers sont, souvent, aussi prêts à s'engager que les autres pour une cause. Leur adhésion est indispensable à des luttes d'ampleur. Là encore, il n'y a pas qu'une jeunesse : en l'occurrence il y

---

<sup>2</sup> Voir le réseau COSI, qui propose un hébergement chez un senior contre des services, <http://www.reseau-cosi.com>.

a la jeunesse qui se vit comme jeunesse, il y a la jeunesse qui aspire à être reconnue comme un âge adulte, avec des préoccupations et des soucis d'adultes.

Les mouvements de jeunes, associés aux partis politiques, en restent à la marge, parce qu'ils n'y trouvent pas leur place. Adoptant des positions et des comportements finalement similaires, ils cherchent pourtant à s'en distinguer, alors que, de mouvements de jeunesse, ils sont devenus des mouvements d'adultes *bis*, où il est apparemment plus aisé d'agir et de réfléchir, sans risquer d'être renvoyé à ses chères études. Là encore, il y a la jeunesse qui se vit de façon autonome par rapport aux autres générations et il y a celle qui veut se projeter pleinement dans l'avenir, en tant qu'adulte qui peut apporter à l'ensemble de la société sa jeunesse mais qui refuse de se définir par celle-ci.

La difficulté, semble-t-il contradictoire mais sans doute soluble, peut se résumer à s'adresser aux jeunes dans leur grande diversité, tout en les mettant d'accord sur un avenir et un projet commun – commun, non seulement aux jeunes mais aussi aux autres générations.

Pour cela, on peut réfléchir à l'unification des partis politiques et des mouvements de jeunesse, pour donner un signal aux jeunes non-engagés. Parce que se battre pour sa reconnaissance dans une société forcément multigénérationnelle doit passer par le combat pour sa reconnaissance dans des partis multigénérationnels. Il y a là un cercle vertueux à dessiner : si les jeunes intègrent en nombre les partis politiques, ils intégreront davantage ses organes dirigeants et seront à même de faire évoluer les carcans qui les dissuadent actuellement d'y rester. Or, il est crucial que tous les jeunes s'approprient ces mouvements, tout comme il est central qu'ils investissent le milieu associatif.

\*\*\*

Parce que nous avons perdu les ouvriers auxquels nous ne parlions plus, nous devons absolument dialoguer avec les jeunes. Cette ouverture passera par une

prise en compte des problèmes quotidiens qui les touchent et par la réappropriation de valeurs qui comptent pour eux, et qui sont en adéquation avec celles que la Gauche porte ; celles qu'elle portait et qu'elle a, dans nombre d'esprits, oubliée dans sa pratique du pouvoir. Notre projet s'accommodera donc plus encore des principes et des valeurs socialistes. Il y gagnerait en cohérence. Il y gagnera le soutien des jeunes.

Stéphane Pillet